



200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1730 LUNDI 29 AVRIL 2013



VIE UNIVERSITAIRE

Deux journées scientifiques en hommage à Clémentine Madiya Faïk Nzuji

Ces journées vont se dérouler à Kimwenza à la bibliothèque jésuite Saint-Pierre Canisius du 30 avril au 1er mai sous le haut patronage de la province d'Afrique centrale de la Compagnie de Jésus et de la faculté de Philosophie Saint-Pierre Canisius. Les professeurs Clémentine Faïk-Nzuji, Sully Faïk, Jan Schipper et Mineke Schipper de Leeuw vont, à l'occasion, offrir gracieusement leurs bibliothèques privées à la structure correspondante du Saint-Pierre Canisius.

Cette dernière pourra ainsi s'enrichir avec près de 4.600 documents de valeur scientifique certaine, couvrant des domaines divers, spécialement ceux liés à l'Afrique et à ses peuples, sur le continent et dans la Diaspora. À travers cette dotation scientifique, Clémentine Faïk-Nzuji pense léguer son héritage ou la clé des arcanes du savoir à ses contemporains pour en faire des modèles de dévouement et de fécondité intellectuelle.

Page 23

FOOTBALL

La Fécofa tient son assemblée générale élective le 24 mai

La Fédération congolaise de football association (Fécofa) a précisé la date et le lieu de la tenue de sa prochaine assemblée générale ordinaire et élective. Les assises se tiendront, le 24 mai, dans la ville de Kindu au Maniema. Le calendrier électoral a également été rendu public ainsi que les conditions d'éligibilité.

Pour une certaine opinion, ces conditions comportent quelques verrous dont celui disposant qu'il faut avoir été membre du comité exécutif de la Fécofa, du comité de gestion de la Ligue nationale du football (Lina-foot), de la Ligue nationale de football féminin ou de la Ligue nationale de football des jeunes, du comité d'une ligue provinciale pour être éligible.

Page 23

Fête du travail

Pas de défilé ce 1^{er} mai



Le défilé des travailleurs l'année dernière

La fête du travail sera célébrée sans tambours ni trompette ce mercredi. En lieu et place du défilé qui est un rituel généralement observé à cette échéance, le gouvernement a plutôt préféré organiser un grand rassemblement des travailleurs à la place du Cinquantenaire sur le boulevard Triomphal. Pour le gouvernement, il s'agit de se démarquer de ce qui est habituellement fait en conférant avec tous ses partenaires dans l'optique d'une recherche collective des solutions aux problèmes qui minent le monde du travail. Pour une certaine opinion, ce rassemblement est une pure distraction lorsqu'on sait que le gouvernement est déjà au faite des revendications des travailleurs qui s'articulent, pour l'essentiel, autour de l'amélioration du barème salarial, des conditions de travail, de la sécurité sociale, etc. Plutôt que de tenir un forum pour justifier des sorties de fonds, le gouvernement est exhorté à agir vite dans le sens notamment de l'application de la législation congolaise en matière de travail.

Page 21

UDPS

La révision des statuts fait débat



Étienne Tshisekedi wa Mulumba

Les statuts de l'UDPS issus du premier congrès de décembre 2010 sont en passe de subir une modification après que le président de ce parti a avalisé ce qui est perçu, dans certains milieux intéressés, comme une démarche non conforme aux textes réglementaires. L'intrusion d'une clause portant création d'un poste de vice-président, qui jouirait des pleins pouvoirs en cas d'indisponibilité du président national, fait jaser. Tout en invitant Étienne Tshisekedi à revenir sur sa décision prise unilatéralement, les présidents sectionnaires des quatre fédérations de l'UDPS/Kinshasa continuent de réclamer à cor et à cri la convocation par ce dernier d'un congrès, seul organe suprême habilité à approuver une telle démarche. Dénonçant sans ambages la gestion de l'UDPS en proie au dysfonctionnement de ses structures, la base s'attend à une requalification de ses organes dirigeants et de son idéal de lutte afin de permettre au parti d'être en phase avec la dynamique politique en cours.

Page 20

L'ASADHO DÉNONCE

Violation des droits et garanties constitutionnels à la chambre basse

Réagissant à la dernière motion de censure du député Baudouin Mayo rejetée suite à une question de procédure, l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) estime que son examen en plénière avait été intentionnellement bloqué par le bureau de l'Assemblée nationale. Pour l'ONG, la non-soumission de cette question au vote est une violation flagrante de l'article 146 de la Constitution relative à la motion de censure.

En outre, estime-t-elle, le retrait des signatures après que la motion a déjà été déposée devant le bureau violerait également la Constitution et le règlement intérieur de cette institution qui n'entrevoit pas une telle possibilité. Aussi l'ONG dénonce-t-elle le comportement du bureau qui aurait cautionné ce scénario pour éviter l'examen des faits de mégestion imputés au premier ministre et à son gouvernement.

Page 20